

RAPPORT N°1 : APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023/2026

Vu la délibération n°2 du 21 juillet 2020 autorisant M. le Président à faire des demandes de subvention par décision ;

Attendu le courrier du Conseil départemental en date du 16 avril 2024 notifiant le projet de CTDD pour la Communauté de communes ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil départemental a décidé de poursuivre sa politique d'accompagnement des territoires dans le cadre de Contrats Territoriaux de Développement Durable ;

Pour le nouveau CTDD 2023-2026, une enveloppe de 829 361 € est accordée à ALF pour les projets communautaires ;

Le détail du projet de Contrat et des opérations retenues par ALF est joint en annexe ;

Il faut souligner que les projets présents au Contrat présenté peuvent être rediscutés chaque année, certains pouvant être retirés et d'autres ajoutés (article 7) ; chaque projet fera l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention spécifique ; la micro-crèche de St Anthème avait fait l'objet d'un dépôt de dossier en 2023 ;

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le projet de CTDD 2023/2026. ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention telle que présentée en annexe de ce projet de délibération.